Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle d'un salarié étranger

Par **MamadouF**, le **29/10/2016** à **01:19**

Bonjour,

Je suis en France depuis 15 ans,j'ai fait mon parcours universitaire,je suis titulaire d'un Master scientifique. J'ai été régularisé par le travail il y'a 1 an. Le métier que j'exerce actuellement n'est pas lié à mon domaine d'études. Sachant que j'ai toujours travaillé et que je suis polyvalent en plus de mes compétences dans mon domaine d'études.

Je viens poser une question sur le renouvellement (c'est mon premier renouvellement) de mon titre de séjour salarié. Est-ce que je peux faire une rupture conventionnelle afin de changer de métier ? Qu'est-ce que la loi m'autorise et comment pourrai-je faire pour ne pas perdre mes droits ?

En fait je souhaiterai changer d'emploi car j'ai des propositions plus intéressantes et qui correspondent mieux à ce que je veux faire, mais j'ai peur que la préfecture me retire mon autorisation de travail.

J'attends votre réponse avec impatience car c'est très urgent.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés